



# Commune de Lutry



## Décision de la Commission du label

Lors de la séance du 19 juin 2018, la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie a décidé

**d'attribuer le label Cité de l'énergie**

**à la Commune de Lutry**

## Evaluation

L'évaluation se fonde sur les statuts et le règlement de l'Association Cité de l'énergie, ainsi que sur les différents documents d'engagement pour la politique énergétique :

- Demande d'attribution du label
- Décisions de l'organe responsable
- Portrait / données générales
- Inventaire accompagné des documents justificatifs
- Programme de politique énergétique
- Rapport d'audit
- Prise de position positive du service cantonal de l'énergie
- Membre de l'Association Cité de l'énergie.

La Commune de Lutry reçoit le label Cité de l'énergie avec l'évaluation suivante :

**Sur un maximum total de 471 points, 255.2 points, soit 54.2 % ont été obtenus.**

## Droits et obligations

- Cette décision octroie la désignation

### «Cité de l'énergie»

à la Commune de Lutry, qui peut dès lors l'utiliser dans toutes les applications qu'elle juge nécessaires.

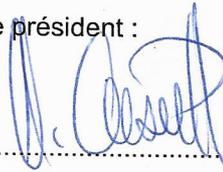
- Les statuts de l'Association Cité de l'énergie et le règlement correspondant font partie intégrante de cette autorisation.
- Toutes indications et données mises à disposition dans le cadre des activités du label sont traitées de manière confidentielle. Elles ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes responsable.
- Les Cités de l'énergie sont membres de l'Association Cité de l'énergie et bénéficient des prestations qui y sont liées. Elles ont accès aux programmes de soutien de l'Office fédéral de l'énergie qui sont destinés aux communes certifiées.
- A la réception de cette décision, l'organe responsable prend connaissance des indications relayées lors de la séance d'audit et s'efforce de les mettre en œuvre avec le programme de politique énergétique dans les années à venir.

## Signature

Lieu : Berne

Date : 19.06.2018

Le président :



.....

Le secrétariat :



.....

### Au nom de la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie :

Michael Casutt, Office de l'énergie et des transports, canton des Grisons, président

Christoph. Bläsi, Service cantonal de l'énergie, Canton de Soleure

Stefano Giamboni, Service de l'énergie et de l'environnement, Canton de Neuchâtel

Felix Jehle, Service cantonal de l'énergie, Canton de Bâle-Campagne

Martin Niederberger, Département de construction, Commune de Münsingen (BE)

Alex Nietlisbach, Département pour les déchets, l'eau, l'énergie et l'air, Canton de Zurich

Nathalie Rossier, Responsable des énergies, Commune de Vernier (GE)

Frank Rüede, Département constructions, transports et environnement, Canton d'Argovie

Christian Dürr, Centrale électrique et hydraulique de Walenstadt (SG)

Marcel Knöri, Office de l'environnement et de l'énergie, canton de Saint Gall